

Quant au fait que le CRTC envisage ou étudie de nouveaux systèmes, j'avoue que je n'y vois rien de répréhensible, car cela ne signifie pas du tout que le CRTC accepte en principe l'idée du service local avec compteur. En fait, personne n'a demandé au CRTC d'étudier le projet de service local avec compteur, mais rien n'empêche les Canadiens de vouloir réexaminer de temps à autre la façon dont le CRTC se prononce sur les tarifs de notre réseau téléphonique.

#### LE RÔLE DE LA COMMISSION

**M. David Orlikow (Winnipeg-Nord):** Monsieur le Président, nous ne voyons aucune objection à ce que le CRTC examine toutes les possibilités. Je ferai toutefois remarquer au ministre que lorsque le CRTC organise conjointement une conférence dont 11 des 17 orateurs invités proviennent de l'industrie du téléphone et où les consommateurs et les travailleurs ne sont pratiquement pas représentés, les dés sont pour ainsi dire pipés. Je signale au ministre que le CRTC doit non seulement être juste, mais qu'il doit également le paraître, ce qui n'est pas le cas lorsqu'il parraine une conférence de ce type.

**L'hon. Francis Fox (ministre des Communications):** Monsieur le Président, je suis d'accord avec le député non seulement le CRTC doit être juste, mais il doit également le paraître. Je me ferai un plaisir de faire savoir au CRTC que, d'après le député, il devrait faire appel à des représentants de divers groupes.

Je n'ai pas eu l'occasion de prendre connaissance de la liste des invités, mais je serais surpris en fait qu'il n'y ait pas de représentants des groupes qu'a mentionnés le député.

\* \* \*

### LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

#### LA PROTECTION DES DÉPÔTS À LONG TERME

**M. Gus Mitges (Grey-Simcoe):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances. Comme il le sait, en vertu de la loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada, les établissements financiers, les banques et les sociétés de fiducie sont protégés contre tout risque de faillite jusqu'à concurrence d'un dépôt de \$60,000. Cependant, après avoir examiné la loi, j'ai cru comprendre que cette protection n'existe plus si les fonds sont bloqués sur plus de cinq ans. Par exemple, à l'heure actuelle, ils sont parfois bloqués jusqu'à dix ans. Le ministre est-il disposé à apporter les modifications nécessaires en vue de supprimer de la loi cette injustice qui, je suppose, s'y trouve par mégarde?

**L'hon. Roy MacLaren (ministre d'État (Finances)):** Monsieur le Président, il faut établir une distinction entre les dépôts à court terme et les investissements, et c'est justement le délai dont parle le député qui constitue cette distinction. Nous avons examiné la question à l'époque où le montant assurable prévu

dans la loi a été relevé à \$60,000 et le gouvernement n'a nullement l'intention de revenir sur cette question pour le moment.

#### ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT D'ANNONCER PUBLIQUEMENT LES DISPOSITIONS DE LA LOI

**M. Gus Mitges (Grey-Simcoe):** Monsieur le Président, dans ces conditions, certaines personnes qui ont de l'argent bloqué sur dix ans ne sont pas au courant de cette disposition de la loi. Serait-il possible au gouvernement d'annoncer publiquement cette disposition pour leur éviter d'être trop déçues si les choses tournent mal et qu'elles perdent leur argent?

**L'hon. Roy MacLaren (ministre d'État (Finances)):** Monsieur le Président, je ne sais pas si le député d'en face recommande au gouvernement de faire encore de la publicité, mais le fait est que le public a été parfaitement informé des modifications apportées à cette loi il y a quelque temps. Je ne vois pas pourquoi il y aurait de la confusion dans les établissements de prêt au sujet de la loi sur la SADC et des conditions dans lesquelles l'assurance est valable.

Les personnes qui investissent à court terme ou dans des placements à long terme n'ont qu'à se renseigner auprès de l'institution en cause. Ils y trouveront tous les renseignements voulus.

\* \* \*

### LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

#### LE MONTANT FINANCÉ PAR LE GOUVERNEMENT

**L'hon. George Hees (Northumberland):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Comme Statistique Canada l'a signalé, notre pays consacre seulement 1.4 p. 100 de son PNB à la recherche et au développement alors que nos principaux concurrents, les États-Unis, l'Allemagne de l'Ouest, le Royaume-Uni et le Japon consacrent respectivement 2.6 p. 100, 2.3 p. 100 et 2.2 p. 100 pour les deux derniers. Le premier ministre pourrait-il expliquer à la Chambre pourquoi son gouvernement n'est pas disposé à faire autant que nos principaux concurrents à cet égard, afin d'apporter au Canada des milliers de commandes additionnelles et des milliers de nouveaux emplois?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Monsieur le Président, je croyais que le député parlerait encore dans son introduction de la productivité, car c'est une question qui l'a toujours, à juste titre, préoccupé. Il a peut-être lu, hier, que la productivité au Canada a atteint son plus haut niveau depuis 1971 et qu'elle est supérieure à celle de tous nos concurrents. J'aurais cru qu'il aurait félicité notre gouvernement pour cet état de choses, puisque depuis de nombreuses années, il nous demande de nous pencher sur cette question. Je suis persuadé que c'est le sujet dont il aurait parlé dans son introduction, s'il avait eu le temps d'effectuer les recherches nécessaires.